

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	29

PRESENTS	26
POUVOIRS	3
ABSENTS	8

Vote Pour :	29
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Michel BONNET, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Pascale PUIBASSET, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°10_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 06- Travaux rénovation énergétique de l'école de Sainte Cécile d'Avès à Gaillac - Demande de subvention Etat, (Fonds vert), Région et Département

Exposé des motifs

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a identifié l'école de Saint Cécile d'Avès à Gaillac comme un bâtiment nécessitant une rénovation énergétique.

Les bâtiments les plus anciens datant d'avant 1970, avec des extensions réalisées sur plusieurs périodes successives, les performances thermiques du bâtiment sont désormais bien en deçà des normes exigibles en 2025 (consommations énergétiques importantes, problèmes de surchauffe en période de canicule, absence de renouvellement de l'air intérieur ...).

En 2024, cette école a bénéficié du remplacement de sa chaudière fioul vétuste par une chaudière à granulés bois plus performante. Aussi, afin d'optimiser la consommation énergétique de ce nouvel équipement, il est donc envisagé de réaliser des travaux de rénovation énergétique de cet ensemble bâtiminaire d'environ 1100 m², afin d'aboutir à une rénovation énergétique globale.

Les travaux prévus concernent les postes suivants :

- Isolation des murs périphériques par l'extérieur, ou l'intérieur selon les bâtiments,
- Renforcement isolation en toiture,
- Installation VMC double-flux, ou simple-flux selon les bâtiments,
- Remplacement des menuiseries simple vitrage,
- Relamping LED.
- Installation panneaux photovoltaïques pour autoconsommation et travaux induits sur toiture du réfectoire.

La réalisation des travaux est prévue entre juillet 2025 et août 2026.

Les objectifs recherchés par ce programme de travaux sont :

- Réduire les consommations énergétiques de ce site (-44% d'Énergie Finale consommée, y compris chaufferie bois),
- Améliorer le confort d'usage de ses occupants.

Dans le cadre du dépôt des demandes de subvention auprès de l'État, suite à la circulaire du 28/12/2023 sur le fonds vert, il est proposé de solliciter une subvention :

- de l'État au titre du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires appelé « Fonds vert »,
- de la Région, au titre du dispositif sur la rénovation énergétique des bâtiments recevant du public (ERP),
- et du Département au titre du Fonds de Développement Territorial (contrat Atouts Tarn), pour la réalisation des travaux énergétiques de l'école de Sainte Cécile d'Avès de Gaillac.

L'opération comprend des travaux de rénovation énergétique et des frais de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 596 953 € HT (Honoraires maîtrise d'œuvre compris). Il convient de déposer des demandes de subvention auprès de l'État au titre du dispositif Fonds vert, de la Région et du Département au titre du FDT.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION – Base Avant-Projet Définitif	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux – phase APD	543 100 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	43 074 €
Honoraires missions SPS-CTC	10 779 €
Coût H.T.	596 953 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	X	281 687 €	47 %
Région	X	50 000 € (plafond maxi)	8 %
Département (FDT)	X	119 390 €	20 %
Autofinancement		145 876 €	25 %
COÛT H.T.		596 953 €	100 %

Selon le montant des subventions réellement attribuées pour ce programme, la Communauté d'Agglomération pourra réajuster ce plan de financement prévisionnel et/ou rechercher d'autres types de financements (Etat-DSIL...).

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département, et tout autre cofinanceur,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet adopté par délibération du 24 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre du dispositif Fonds vert, de la Région au titre du dispositif sur la rénovation énergétique des bâtiments recevant du public (ERP) et du Département au titre du FDT, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 MARS 2025

- publication - mise en ligne

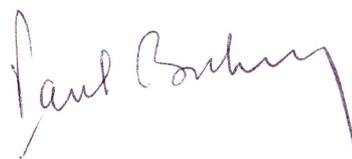
Le 04 MARS 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-10_2025DB-DE